

LACOSTE



Annette SOLOTZEW - «L'Oiseau dans la neige» (2012), aquarelle sur papier, 50x35 cm

BULLETIN MUNICIPAL – HIVER 2024

MAIRIE DE LACOSTE

Tel : 04 90 75 82 04

Courriel : mairie@lacoste-84.com

Site : www.lacoste-84.com

Sommaire

Sommaire	p 01
Mot du Maire	p.02
Etat civil-In Memoriam	p 03
En langue d'ici	p 04
Actualités	p 05
CCFF	p 12
Ecole	p.13
Vie culturelle	p 17
Comptes rendus des conseils municipaux	p 19
La Cure	p.23
Patrimoine	p 21
Urbanisme	p 25
Associations	p.27
Action sociale	p.30
Informations	p.31
Informations municipales	p.32
Vœux	p.35

Rédaction

Commission bulletin municipal et Communication de la Mairie de Lacoste

Responsable de la publication

Mathias HAUPTMANN

Membres

Mathias HAUPTMANN

Arlette LEROY

Patricia LOUCHE

Alexandra MORETTI

Monique PAQUIN

Aline SALVAUDON

Conception graphique - Mise en page

Géraldine ALLEMAND – Nancy MATTIA

Impression

Imprim'apt sur papier 100% recyclé blanc couché satin

Notre couverture

Annette SOLOTZEW

Née en 1958 à Wernigerode (RDA).

De 1976 à 1980, elle étudie à l'Académie des Beaux Arts de SAINT-PETERSBOURG.

Puis de 1984 à 1986, elle poursuivra ses études à l'Académie des Beaux Arts de DRESDE.

Première rencontre avec la lumière de la Provence en 1989 en compagnie de son mari, peintre également.

A partir de l'été 1992, elle passe ses vacances d'été en famille à Lacoste pour y peindre.

En 2008, après s'être séparée de son mari, elle s'installe définitivement à Lacoste.

Ses techniques préférées sont : l'aquarelle, la peinture à l'huile, le dessin (encre ou crayon).

« Dans ma peinture, je ne cherche pas à reproduire exactement ce que je vois, mais à tisser les sentiments que j'éprouve en regardant la réalité.

Je souhaite susciter une émotion et réveiller l'inconscient du spectateur. Ce qui m'intéresse, c'est ce que le cerveau ajoute à l'image et notamment ce que je peux abandonner. »





Lacostoises, Lacostois,

Il a fait très chaud cet été, mais quand même avec de la pluie de temps en temps, de façon à ce que la forêt se maintienne et que le risque incendie soit un peu plus limité.

De nombreux travaux prévus sont réalisés, en cours et vous sont présentés tout au long de ce bulletin.

Je ne vous parlerai pas du contexte géopolitique que nous vivons actuellement, ni des guerres qui nous entourent, ni des élections que nous découvrons dans d'autres pays et continents, ni de tous les problèmes de tempêtes, de dégâts, d'inondations en France et ailleurs, imputés au dérèglement climatique car on nous en parle déjà beaucoup dans l'actualité. Tout cela pose inévitablement des questions et instaure un certain climat mais restons dans notre contexte communal et voici quelques informations concernant nos actions pour 2025.

Suites aux études réalisées concernant notre projet de logements au nord du village et celles réservées au pluvial, il nous est demandé d'intégrer un bassin de rétention en aval. Celui-ci pourrait parfaitement se situer sur une parcelle limitrophe, appartenant à la Société COFIMAB, propriétaire du haut Clos. Le dirigeant a été approché en ce sens et un rendez-vous est pris.

Pour le projet lui-même, les choses devraient s'accélérer au cours du premier trimestre 2025, avec le lancement d'un appel à candidatures auprès des promoteurs immobiliers, bailleurs sociaux et autres aménageurs afin d'effectuer une première analyse des offres et réaliser une seconde tranche de réponses.

Nous avons eu l'agréable surprise d'apprendre que le SIRTOM d'Apt accorde à la commune deux dotations de conteneurs enterrés. Un premier lieu s'impose naturellement au niveau du point d'apport volontaire, situé au croisement de la route de Lumières. Tenant compte du projet de construction, entre neuf et douze plots de collecte seraient installés. Charge à nous d'acquérir la parcelle à cet effet, clause obligatoire. Un contact a été pris avec les propriétaires et le projet devrait aboutir. Pour le deuxième lieu, il se situera sur la Place des Tilleuls dans le village, au niveau du croisement avec cinq plots de collecte.

Concernant l'avenir de l'école, nous avons organisé une réunion de consultation pour envisager la création du RPI (Regroupement pédagogique intercommunal) avec Ménerbes. Lors de cette réunion réunissant les Maires des Communes de Goult, Ménerbes et Lacoste,

accompagnés de leur Adjoint et Secrétaire de Mairie ainsi que les Directrices des trois écoles et Monsieur

Dumas, Inspecteur d'Académie, il a été décidé d'essayer de mettre en place ce RPI conventionné entre Ménerbes et Lacoste. Goult pourrait nous rejoindre plus tard. Le travail est engagé pour essayer de rendre une copie à l'Inspection Académique de Vaucluse en février 2025.

Nous avons appris que la maison attenante à la Mairie était à vendre et cette opportunité n'est pas à laisser passer. En effet, lors de la création de notre Mairie actuelle, nous avons évoqué la possibilité de bénéficier d'un passage commun par l'escalier existant afin d'accéder à nos étages sans sortir par la rue et cela nous a été refusé.

Cela pourrait s'envisager à l'avenir avec des travaux de rénovation à prévoir dans cette maison de 130m². Nous pourrions créer une salle d'archives et éventuellement deux logements séparés. A ce jour, il y a des locataires avec un bail, ce qui confèrera une recette face à l'emprunt que nous allons contracter. Ce bien a été négocié 125 000 euros frais d'agence inclus et comporte également deux terrains d'une surface totale de 3 088 m² situés sous le quartier Contards.

Suite au départ à la retraite du Garde Champêtre de Goult, nos deux communes ont émis conjointement, un appel à candidatures pour un poste de policier municipal en partenariat conventionné. Nous l'avons recruté. Il vient d'Apt et justifie d'une longue expérience professionnelle. Sa prise de fonction est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Nous en reparlerons et il vous sera présenté.

Je remercie toutes les Associations qui s'investissent pour créer des activités sur la commune, elles nous sont précieuses et créent un lien social.

Je remercie également tout le personnel communal qui sait s'adapter aux différentes situations, qui ne sont pas toujours faciles. C'est rassurant et encourageant de pouvoir compter sur les agents.

Un grand merci également à toute l'équipe municipale élue, qui au sein des commissions travaille avec sérieux et partage les tâches.

Les vœux du Maire sont programmés le vendredi 17 janvier 2025, nous vous y attendons nombreux.

Je vous souhaite de Joyeuses Fêtes de fin d'année.

Une bonne année 2025 pour vous et vos familles avec une santé de fer.

Bien à vous

Mathias HAUPTMANN

Maire de Lacoste

ETAT CIVIL



Naissances



Iris, Eléna SIMON, née le 14 septembre 2024 de Emma TOMSIN et Sylvain SIMON

Vassily, Isha HEIN SCHAFFNER né le ,9 novembre 2024 de Laura HEIN et Raphaël SCHAFFNER

Cordiales félicitations aux parents



Décès



LAPELERIE Jeanine née THOMASSIN le 12 juillet 2024
GUERRE Danielle née BONNIFACY le 17 juillet 2024
SEGHIR Ameur le 16 septembre 2024
PEYTARD Raymonde née FALCOZ le 20 novembre 2024

Nous avons une pensée pour ceux et celles qui nous ont quittés et dont nous conservons le souvenir

IN MEMORIAM

Ameur est né le 31 décembre 1950 au Maroc.

Arrivé en France à l'âge de 22 ans, il a vécu toute sa vie dans la région du Luberon.

Ameur était un maçon hors pair, il savait faire le carrelage, le plâtre, les murs en pierres, rien ne lui était inconnu dans le domaine de la construction et du bâtiment.

C'est à la retraite qu'il a perfectionné son talent. Il réalisait des plans et exécutait avec minutie, des œuvres magnifiques, munies d'un moteur qui les mettait en mouvement.

Tu étais une personne, avenante, serviable, discrète, et cette gentillesse qui te caractérisait ne nous laissait pas indifférent, en effet, tous ceux qui ont croisé ton chemin, t'ont apprécié et estimé.

Le 12 octobre 2024, en ton honneur la Mairie et le Comité des feux ont célébré un hommage, où de nombreux amis sont venus te témoigner leur attachement et soutien à ta famille.



Nous garderons au fond de nous,
tous ces moments merveilleux que nous avons partagés avec toi.

Brodariás e dentèlas

En 1980, dins la Carrièra bassa, en aut dau costat de la glèisa, just en dessos dau premier porge, l'Elisa Madon-Seveyrat i teniá sa botiga de tabats-journaus qu'aviá batejada « La Bofarda ». En mai d'aquò lei doas pèças en dessus de son magazin servián de galariá d'art. S'i fasiá d'exposicions de gropes e d'autrei mai personalas que donavan de relèu a l'òbra d'aquèu que ne profiechava. Sovent d'artistas d'aicí, vivents, coma Lois Merveil o Jan Maria Fage, o encara l'Auguste Chabaud que i fuguèt onorat per son centenari. Per aquèu pintre, compte tengut de la valor deis òbras e l'exigéncia dei asseguranças, i aviá totjorn quauqu'un que dormiá sus plaça. Fugueriam quauqueis uns a passar la nuech ansin au mitan de tablèus que s'anirían puèi d'onte venián, pron sovent dins de colleccions particulàrias.

Mai dau 2 au 31 d'avost 1980 fuguèron d'autrei artistas, de fremas, que i siaguèron a l'onor. De fremas que se sarián jamai imaginadas d'èstre consideradas coma d'artistas. L'èran sensa lo saupre, èran pas reconeigudas per aquò ! Fuguèt la mòstra « Brodariás e dentèlas, lei tresors deis aujòlas », consagrada au trabalh d'agulhas de nòstrei reire grands que lo revelèt. A passat temps, avans de se maridar, e per lo posquer faire, lei joineis filhas fasián son troussèu. Brodavan seis inicialas sus lei linçons, lei serviètas, lei toalhas e tota la linjariá qu'adurrián am'elei un còp maridadas.

Tant qu'avián pas finit son troussèu, èran pas lèstas per se maridar ! Vos dire se començavan joinas !

Un còp maridadas contunhavan, tota la vida. Vesiatz pas, l'ivèrn a la velhada, una frema sensa ren faire de sei mans : corduravan, brodavan, tricotavan caucetas de lana o de coton : tricòts, cherpas, gants. Tot aquò se fasiá a l'ostau, e i anavan de seis agulhas ! E quand avián finit lo necessari, se fasián lo plaser de realizar de polidei causas. De sei dets sortiá de meravelhas, de caps d'òbra de paciéncia e de gaubi, Dormián dins d'armaris, de tiradors, Ne fuguèron tirats e exposats, e es aquò que se podiá veire a la Bofarda aqueste estiu 1980 !

Gui Matieu

Broderies et dentelles

En 1980, en haut de la rue basse, du côté de l'église, juste en dessous du premier porche, Elise Madon Seveyrat y tenait sa boutique de tabacs journaux qu'elle avait baptisée « La Bouffarde ».

En plus de ça, les deux pièces au-dessus de son magasin servaient de galerie d'art. On y faisait des expositions de groupe et d'autres plus personnelles qui donnaient du relief à l'œuvre de celui qui en profitait, souvent des artistes locaux vivants comme Louis Merveille ou Jean Marie Fage ou encore Auguste Chabaud qui y fut honoré pour son centenaire. Pour ce peintre, compte tenu de la valeur marchande des œuvres et les exigences des assurances, il y avait toujours quelqu'un qui dormait sur place. Nous fûmes ainsi quelques-uns à passer la nuit au milieu de tableaux qui retourneraient d'où ils venaient, c'est à dire dans des collections particulières.

Mais du 2 au 31 août 1980 ce furent d'autres artistes qui y furent à l'honneur. Des femmes qui ne se seraient jamais imaginées qu'on les considérerait comme des artistes. Elles l'étaient sans le savoir, n'étaient pas reconnues pour ça ! Ce fut l'exposition « Broderies et dentelles, les trésors des grands-mères » consacrée aux travaux d'aiguilles de nos aïeules qui le révéla.

Autrefois, avant de se marier, et pour le pouvoir, les jeunes filles devaient faire leur trousseau. Elles brodaient leurs initiales sur les draps, serviettes, nappes et toute la lingerie qu'elles emmèneraient avec elles à leur mariage.

Tant qu'elles n'avaient pas fini leur trousseau, elles n'étaient pas aptes au mariage ! Vous dire si elles commençaient jeunes !

Mariées, elles continuaient toute la vie. Vous ne voyiez jamais, l'hiver, le soir à la veillée, une femme ne rien faire de ses mains : elles cousaient, brodaient, tricotaient chaussettes de laine ou de coton, tricots, écharpes, gants. Tout cela se faisait au foyer, elles y allaient de leurs aiguilles !

Et quand elles avaient fini le nécessaire elles s'offraient le plaisir de réaliser de jolies choses. De leurs doigts sortaient des merveilles, des chefs -d'œuvre de patience et de savoir-faire. Ils dormaient dans des armoires, des tiroirs. Ils en furent tirés et exposés, et c'est ça qu'on pouvait voir à la Bouffarde cet été-là de 1980.

Guy Mathieu

Commémoration du 11 novembre 1918



Temps magnifique pour ce Lundi 11 Novembre et comme à l'accoutumée le défilé a démarré à 11h00 de la Mairie composée de nombreuses personnes.

Ont répondu présent à l'appel de nombreux lacostois, le corps enseignant, Mesdames PELLISSIER et NOËL accompagnées d'enfants de l'école avec leurs

parents.

Le CCFF était représentés par la quasi-totalité de ses

membres ainsi que des représentants des diverses associations du village.

Suite au traditionnel dépôt de gerbes par les enfants et le rituel protocole, tout le monde s'est retrouvé sous le préau de l'école pour partager un verre et bavarder un peu.

Un grand merci à Olivier MAZEL, Président du CCFF Lacostois qui cette année encore nous a installé la sonorisation qui a parfaitement fonctionné.



Commémoration des combats de Coustellet du 19 août 1944

Comme chaque année, ce Dimanche 18 Août, M. le Maire s'est rendu au Monument aux Morts de Coustellet pour la cérémonie du traditionnel dépôt de gerbes des municipalités et des anciens combattants.

De nombreuses personnalités élues et militaires ainsi que toutes les corporations d'anciens combattants et porte-drapeaux étaient présents au son musical de la Fraternelle Oppédoise afin d'honorer la mémoire des douze résistants tués le 19 Août 1944 lors d'une escarmouche avec des soldats allemands.



Retour en images de la Fête Votive



Divers travaux au bâtiment de la Cure

Aération et étanchéification

Suite à des problèmes d'étanchéité dans les locaux de l'agence postale et de la bibliothèque, des travaux d'étanchéification tout autour des murs extérieurs du bâtiment ont été réalisés.

Des carottages dans les murs des différentes pièces ont été réalisés afin de créer une aération avec une ventilation permanente des locaux. Des reprises de maçonneries sur les murs intérieurs sont en attente de travaux de peinture.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie Eric TRUPHEMUS pour un montant de 3 230,00€ HT subventionné par le fond de concours 2024 de la CCPAL à hauteur de 50%.

Remplacement des menuiseries de la salle d'exposition

Le remplacement des menuiseries de façades et fenêtres latérales de la salle d'exposition a été effectué par l'entreprise APTALU d'Apt pour un montant de 3 272,50€ HT subventionné par le fond de concours 2024 de la CCPAL à hauteur de 50%.

Des travaux de maçonnerie ont été nécessaires pour élargir le seuil d'entrée principale aux normes PMR réalisés par Maçonnerie Eric TRUPHEMUS pour un montant de 1 250,00€ HT.

Cette petite salle d'exposition devient maintenant très sympathique. Dommage que nous ne puissions pas pousser les murs comme évoqué par certains...



WC public sous la Place de l'Eglise



Des travaux ont été nécessaires sur le mur supérieur du WC automatique côté boulodrome.

En effet lors de fortes pluies, d'importantes infiltrations d'eau ont été constatées le long du mur à l'intérieur du local.

Un drain et une étanchéification sous terre ont été réalisés ainsi qu'un léger rehaussement du terrain pour favoriser l'évacuation de l'eau.

L'action a été efficace et a résolu le problème grâce à l'intervention de l'entreprise de maçonnerie Eric TRUPHEMUS que nous remercions, pour un montant de 1 480,00€ HT également subventionné par le Fonds de Concours 2024 de la CCPAL à hauteur de 50%.

Parking des Restanques au Passet

Suite à la plantation récente des arbres, une petite touche a été apportée à ce parking avec l'installation de traverses de bois délimitant visiblement et durablement les places de parking, nous évitant constamment de les retracer.

Ce lieu commence à être bien fréquenté et de nombreux camping-cars également se sont passés le mot via leurs applications en réseau et viennent s'y garer. C'est une très bonne chose pour la fluidité de la circulation dans le village.



Réhabilitation des portes et remparts- Phase 2

Avec le souhait de sauver ce précieux témoignage du passé et toujours impliquée dans la conservation, la sécurisation et la mise en valeur de son patrimoine, l'équipe municipale engage une nouvelle tranche de travaux sur les remparts de Lacoste.

Les remparts et les portes définissent le centre médiéval de notre village de Lacoste, les travaux concernent une partie côté nord sur environ 17 mètres.

Ce patrimoine commun fait partie de l'identité même de notre village et est un témoin de l'Histoire de Lacoste.

Assurer sa conservation et permettre sa transmission pour que chacun se l'approprie est un enjeu majeur pour la municipalité et nous sommes heureux d'y contribuer. Le travail est colossal et devra concerner certainement plusieurs phases de travaux sur plusieurs décennies.

Ces travaux consistent en une dévégétalisation complète en arase et en élévation, le retrait des différentes zones de réparations anciennes au ciment et enduits divers, le confortement des éléments instables, le nettoyage des maçonneries noircies.

La réfection des étanchéités en arase et pied de mur, l'intégration des câbles présents comme ceux de l'éclairage public, le repositionnement des câbles Enedis et le rejointoiement à pierre vue seront réalisés.

Un appel d'offre au regard des marchés publics a été lancé; c'est l'entreprise MOUTTE d'Apt qui a remporté le marché pour un montant de 39 091,00€ HT.

Les subventions accordées lors des travaux de la phase une (le Portail des Chèvres, le Portail de la Garde, la Porte de l'Unité), la générosité des donateurs par le biais de la Fondation du Patrimoine nous permettent d'engager cette restauration.

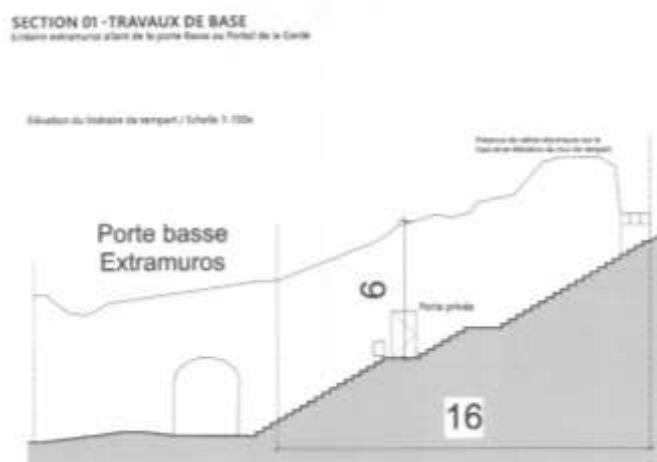
La maîtrise d'œuvre est assurée par Coline PHILY du Parc Naturel Régional du Luberon



Avant les travaux-
Vue de la Rue Basse



Avant les travaux –
Vue de la Rue de l'Arnaudo



La campagne d'appel aux dons en faveur des Remparts de Lacoste se poursuit.

Chacun peut faire un don et ainsi obtenir une réduction d'impôt.

Donner, c'est affecter votre impôt à la cause ou à un projet de votre choix.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Fondation du Patrimoine pour y participer

ou bien vous rendre en Mairie où vous trouverez les bons de collecte

Merci pour votre mécénat populaire

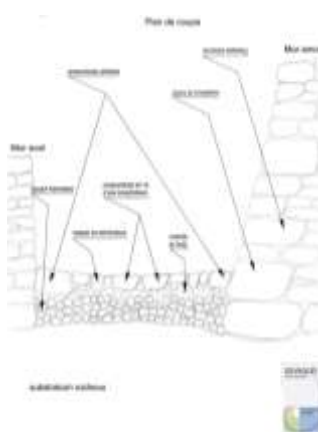
Restauration du chemin communal de la Cachaude

Le chemin calade de la Cachaude, qui commence à côté de l'école, relie le village à Maison Basse, il est balisé en jaune et permet de rejoindre Bonnieux à 3,7 km.

Le projet sera réalisé par l'entreprise Silvasud et concerne la réfection de 207 mètres linéaires:

- Restitution de la calade selon les techniques traditionnelles en s'appuyant sur les vestiges existants. Montage au mortier de chaux de pierres de pays posées sur champ encadrées par des conducteurs latéraux, fil d'eau longitudinal et emmarchements de faible hauteur, environ 12 cm tous les 8 à 10 m.
- Reprise des murs de soutènement amont, côté nord du chemin afin de reconstruire les parties effondrées en pierre sèche, en réutilisant la pierre retrouvée sur place, avec apports complémentaires de pierre à bâtir de nature équivalente. Les murs seront remontés à pierres sèches comprenant boutisses, parpaings et fruit moyen compris entre 5 et 8%.
- Toilettage des arbres surmontant l'itinéraire voire l'abattage des arbres morts
- Pose d'un éclairage léger au sol à déclenchement par détecteur de présence
- Barriérage amont et aval, qui est un élément essentiel à la sécurité des piétons empruntant ce chemin. Il sera nécessaire pour garantir l'impossibilité aux véhicules 2 ou 4 roues moteurs d'emprunter cette voie.

Les travaux seront réalisés pendant l'hiver 2024/2025 avec le soutien total de Savannah College of Art and Design (SCAD)



Mise en place de signalisation verticale et horizontale



Suite à la pose de radars pédagogiques dans le courant du 1^{er} semestre 2024 et au renforcement de la signalisation routière à Lacoste effectué en 2021 pour essayer de contrecarrer les délits routiers constatés tant par la vitesse que les stationnements gênants, une nouvelle étape a été réalisée cet automne avec de nouveau de la signalisation verticale et horizontale plus précise en certains points et plus visible et incitative.

Les places de parking ont toutes été retracées sur différents lieux et parkings.

Nous rappelons à tous que des panneaux en entrée de ville indiquent bien que le stationnement dans le village n'est autorisé uniquement que sur les emplacements prévus.

Un potelet supplémentaire a été également installé devant la Rue Basse facilitant la sortie et l'entrée de la Rue Haute. Le potelet d'entrée de la Rue Basse est à présent verrouillé car il avait tendance à disparaître un peu trop souvent.



Ces travaux ont été réalisés par la société MIDITRACAGE d'Apt pour un montant de 4 751,67€ € HT subventionné par le fonds de concours 2024 de la CCPAL à 50%.

Réfection et aménagement du Temple

Le remplacement de tous les éclairages du Temple en éclairage LED de la grande salle, des communs, des couloirs, des salles des associations, de la salle d'exposition ainsi que des toilettes a été réalisé. Il ne reste plus que les luminaires latéraux de la salle Jeannot Madon qui doivent être installés dans le courant du mois de décembre.

Cette salle est désormais équipée sur la partie centrale d'un éclairage à deux nuances : blanc chaud et blanc froid qui peuvent s'allumer indépendamment et d'un éclairage sur les parties latérales.

Dans un souci d'économie, les supports et l'installation électrique des locaux n'ont pas été modifiés. Il a fallu néanmoins que l'entreprise nettoie tous les supports, nettoyage qui n'a jamais été réalisé depuis 50 ans.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Instylum pour un montant de 5 979,22€ HT.

Des économies notables d'électricité vont être constatées à l'avenir.

La construction d'un coin cuisine en entrant dans la salle à droite a été réalisée par Jean-François MORETTI pour un montant de 1 650,00€ HT.

Ce local indépendant est séparé de la grande salle par une porte, anciennement porte des WC publics des vestiaires du stade (il n'y a pas de petites économies) et est équipé d'un comptoir fort beau et bien construit.

Il va être équipé d'un point d'eau avec un évier, de plans de travail, d'un four et le réfrigérateur va être réinstallé.



Avant la réalisation de tous les travaux



Après la réalisation de tous les travaux

Sébastien OUVIER est attendu pour ces travaux de plomberie électricité avant la fin de l'année et les plans de travail seront installés début 2025.

Enfin, l'Entreprise Fernandez Peinture d'Apt a couvert l'intégralité de la salle avec des panneaux de placos phoniques peints en blanc et a installé des cimaises sur tous les murs de la salle en prévision des futures expositions.

Nous espérons que nos artistes locaux et autres vont être contents de cet aménagement tant réclamé depuis longtemps. Ces travaux ont coûté 11 667,52€ HT.

Tous ces travaux sont financés à hauteur de 70% par le Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

**La municipalité remercie infiniment ces trois entreprises
qui ont réalisé des travaux de qualité et qui ont su s'adapter à la configuration des locaux**

Les travaux se poursuivent au parc de sculptures

La commune souhaite réaliser cet aménagement en lien avec les artistes locaux, afin de mettre en valeur le travail des sculptrices et sculpteurs qui ont eu un lien fort avec Lacoste.

En cette fin d'année 2024, une rampe de liaison entre les deux terrasses a été réalisée, avec un mur de soutènement en pierres sèches par l'entreprise SALVA, qui finalisera aussi la réfection ponctuelle des murs effondrés et un escalier en pierre sèche pour un montant total de 16 000,00€ HT.



L'entreprise « le Monde de Gaïa » spécialiste en ferronnerie installe cet hiver sur la terrasse du bas un garde-corps métallique de 120m linaires, indispensable à la sécurisation du site. Un gros investissement à hauteur de 30 395,00€ HT.

Travaux Complexe Sportif

Comme prévu et annoncé depuis longtemps, de nombreux travaux ont débuté sur le bâtiment et ses abords.

Réfection de la toiture : En tout premier lieu, la toiture du bâtiment vieille de 35 ans, a été totalement révisée.

Des plaques sous tuiles ont été remplacées, une poutre faîtière a été réparée, les solins aux abords des murs repris, toutes les tuiles déposées, contrôlées et les cassées ont été remplacées. Cette couverture est de nouveau étanche et nos services techniques ont parachevé la chose en élaguant toutes les branches des chênes arrivant sur celle-ci.

Ces travaux ont été réalisés par les entreprises Thomas SALVA et Julien THEVENET pour un montant de 5 300,00€ HT.

Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : C'était notre dernier bâtiment public encore non accessible aux personnes à mobilité réduite pour accéder à la buvette et aux toilettes publiques.

C'est chose faite. Avec la réalisation d'un terrassement du chemin d'accès longeant le stade avec décapage, conférant une pente naturelle comprenant la remise à niveau des tampons de visite des réseaux existants et la création d'un soutènement de l'espace devant la buvette. La finition du lieu a été réalisée avec un apport de tout venant compacté agrémenté d'un apport en clavicette beige. Le résultat est magnifique et très fonctionnel.

Les travaux ont été réalisés par Jean-François MORETTI et l'entreprise ALPHA BTP Maçonnerie Travaux Publics pour un montant de 9 028,00€ HT.

Les travaux de mise aux normes d'accessibilité ont consisté également en la transformation de deux WC classiques en un seul WC accessible aux personnes à mobilité réduite. Le local a été carrelé, le lavabo équipé d'un mitigeur, l'éclairage repris et l'entrée élargie aux normes, en attente de la pose de la menuiserie en aluminium. Dans les vestiaires visiteurs, l'espace des douches a été également carrelé.

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise Eric TRUPHEMUS et pour la partie plomberie-électricité par l'entreprise Sébastien OUVIER pour un montant total de 5 268,00€ HT.

Nous attendons la venue de l'entreprise APTALU d'Apt pour le remplacement de toutes les menuiseries pour un montant de 14 857,05€ HT. Nous vous en reparlerons une fois les travaux réalisés.

Tous ces travaux sont subventionnés à hauteur de 70% soit, 50% par l'Etat au titre de la DETR 2024 et 20% par le Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse. Nous remercions toutes les entreprises pour la réalisation de ces travaux.



Nouveau matériel pour l'Equipe des Services Techniques

Suite à des échanges inter-villages, nous avons appris qu'un nouveau concept de véhicule utilitaire était proposé aux collectivités par une entreprise de Montoux, FRENCH MOVE que nous avons sollicitée pour une présentation.

Il s'agit d'une gamme de triporteurs cargo 100% électrique avec une proposition essentielle de trois modèles.

Le modèle Médian, d'une capacité de 500kg avec benne basculante homologuée route, s'avère être le plus adapté à la configuration du village.

Nous avons commandé le modèle 500 NC 09 au prix raisonnable de 3 000,00€ HT subventionné à 70% par le Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Equipé d'un moteur électrique puissant, peu énergivore et silencieux, il sera parfait pour la propreté du village et tous les petits travaux nécessaires dans les lieux difficiles d'accès. Avec une bonne autonomie, il contribue également à la protection de l'environnement.



Travaux divers

La Communauté des Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL) attribue à la commune le « Fonds de Concours 2024 » qui s'élève à 12 590,00 € pour un montant de travaux minimum de 25 180,00€.

Ce Fonds de Concours 2024 nous a permis, hormis les travaux déjà cités, de subventionner la réfection de la toiture de l'église pour 5 167,00€ HT, le changement du chauffe-eau à l'école pour 505,00€ HT, les vannes thermostatiques de tous les radiateurs de l'école pour 1 512,24€ HT ainsi qu'un programme d'équipement comprenant meuleuse et piqueur, coffret électrique de scène et fête votive, logiciel cimetière et couchettes pour les maternelles à l'école pour un montant de 5 636,56€ HT.

Un grand merci à la CCPAL pour ces fonds de concours annuels qui nous aident grandement.

Borne à incendie



Une nouvelle borne à incendie a été installée au bout du chemin de Saint-Hilaire avant la commune de MENERBES.

Ainsi la liaison avec le maillage général d'implantation des bornes dans ce quartier est réalisé avec un poteau incendie environ tous les 200 mètres complétant la défense incendie dans ce secteur urbanisé.

Le montant de ce matériel s'élève à 4 983,00€ HT subventionné à hauteur de 70% par le Département de Vaucluse au titre du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025.

Une nouvelle recrue

La commune a le plaisir d'accueillir Nancy MATTIA, au sein des effectifs de la mairie.

Nancy assure l'accueil des usagers au secrétariat de la Mairie, traite les demandes en lien avec la population ainsi que l'urbanisme.

Nous vous remercions de lui réserver un accueil chaleureux et lui souhaitons la bienvenue.





Lacostoises, Lacostois,

Nous avons passé un été où comme à notre habitude nous étions présents sur le territoire de la commune pour assurer nos missions de prévention et surveillance de nos massifs forestiers et autres lieux de notre beau Luberon.

La saison estivale a été aussi remplie de missions d'assistance secours et incendie lors de diverses manifestations qui ont eu lieu dans le village.

Nous avons profité aussi de ces beaux jours pour faire quelques formations sur le terrain afin d'être prêts pour nos futures missions de bénévoles du CCFF.

Le Comité des feux de Lacoste, c'est une équipe mais également une famille.

Nous avons eu la tristesse de dire au revoir à notre ami Ameer, parti trop tôt. Son sourire et sa gentillesse vont beaucoup nous manquer.

Le 12 octobre dernier, sa famille et tous ses proches se sont réunis au local du CCFF pour lui rendre un dernier hommage. Monsieur le Maire, ses amis et enfants ont évoqué le souvenir d'un Grand Homme.

Comme à notre habitude, nous finissons par une mise à l'honneur.

Aujourd'hui, il s'agit de notre ami Pascal. Bénévole depuis de nombreuses années, il est connu pour ses engagements associatifs. Pascal c'est le gars au gros camion et lunettes de soleil et sa coupe de cheveux visible. On le croise souvent avec son camion équipé d'une pelle mécanique. Il a été le trésorier de l'amicale CCFF et un bénévole toujours présent.

Il nous fait part de son souhait de se retirer de ses fonctions car toutes ces années au service de la commune, il a envie comme il le dit de « la prendre plus cool ».

Nous tenons à le remercier pour son engagement sans faille et il restera l'ami, le bienvenu auprès de la famille du CCFF.



Voilà l'été passé. Il est maintenant temps de préparer les fêtes de Noël. Un moment qui permet de se réunir dans la joie et la bonne humeur, autour d'un feu de cheminée. Les enfants préparent leur lettre au Père Noël et décorent la maison pendant que nous préparons nos menus de fête.

Noël c'est aussi avoir une pensée pour toutes les personnes seules.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et au plaisir de vous revoir en 2025.

Bruno PITOT
Responsable CCFF

Les élèves ont tous répondu présents lors de la rentrée scolaire qui s'est tenue le 2 septembre 2024.

Comme à l'accoutumée, M. le Maire, Mathias Hauptmann et Patricia Louche, 1^{ère} adjointe, étaient présents aux côtés des enseignantes pour ce jour important dans la vie de nos petits écoliers.

Ce sont 21 élèves qui sont accueillis cette année avec **un effectif en baisse** par rapport à la rentrée 2023-2024.

La répartition s'établit comme suit :

Dans la classe du bas : 12 élèves avec 4 niveaux : 3 élèves en PS, 6 élèves en MS, 1 élève en GS et 2 élèves en CP

Dans la classe du haut : 9 élèves avec 3 niveaux : 5 élèves en CE2, 2 élèves en CM1, 2 élèves en CM2

Cette année, nous accueillons pour la classe du haut une nouvelle enseignante qui assure les fonctions de directrice. Pour la classe du bas, les enfants sont confiés à une nouvelle enseignante, secondée par Jessica SALEMBIER, agent territorial faisant fonction d'ATSEM.

L'accueil, les services de la cantine et de garderie ont pu être assurés dès le 1^{er} jour de classe pour tous les enfants grâce à Corinne, Jean, Jessica et Fabrice, agents territoriaux. La municipalité de Lacoste met tout en œuvre pour assurer un service de qualité à tous les élèves et aux enseignantes.

Mathias HAUPTMANN et son conseil municipal souhaitent à tous les élèves une belle année scolaire empreinte de réussite et d'épanouissement intellectuel.

LES MOYENS FINANCIERS ALLOUES A L'ECOLE :

Malgré un contexte économique contraint, la commune fait preuve d'un engagement à favoriser l'accompagnement des enfants qui fréquentent l'école de Lacoste

50 € par enfant destinés à l'achat de fournitures scolaires,

100 € par élève dédiés à la coopérative scolaire en soutien financier aux projets scolaires initiés par les enseignantes,

100 € /séance de piscine auxquelles s'ajoutent les dépenses liées au transport.

L'AVENIR DE L'ECOLE DE LACOSTE

Le sujet a déjà été abordé lors du bulletin municipal de décembre 2023, la municipalité privilégiant la bonne information à sa population en amont des décisions.

Après la première réunion avec l'Inspecteur d'académie en novembre 2023, les contacts se sont multipliés car les perspectives de nouvelles inscriptions à Lacoste sont pratiquement nulles pour la rentrée 2025-2026.

Lors du dernier Conseil d'école en novembre 2024 en présence du Maire, de l'Inspecteur d'académie, de la Directrice d'école et des représentants des parents d'élèves, la problématique a été exposée clairement et le recours à un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est apparu comme inévitable pour la prochaine rentrée au regard des projections d'inscriptions pessimistes, des effectifs en baisse sur 3 années consécutives et la perspective de fermeture d'une classe.

En effet, maintenir 2 classes à la prochaine rentrée scolaire ne répond pas aux prérogatives de la Direction Académique de Vaucluse ; 1 classe devra fermer car le seuil des 24 à 25 élèves par classe ne sera pas atteint. Dans ce contexte il est difficilement envisageable que l'unique classe restante puisse accueillir autant de niveaux différents, de la petite section de maternelle au CM2, pour assurer un enseignement de qualité.

De plus, les enseignantes sont réticentes à prendre en charge des classes multi-niveaux (au-delà de 3 niveaux) en raison des difficultés pédagogiques que cette situation génère.

Tous ces éléments en terme d'effectifs, de contraintes académiques, de recrutement d'enseignants dans ces conditions difficiles orientent notre réflexion sur la création d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) à privilégier car **elle assurera le maintien de l'école à Lacoste.**

Il nous appartient désormais de mettre en place ce projet de RPI. En concertation avec la commune de Ménerbes, qui serait également concernée. Nous ferons le nécessaire afin de conditionner son bon fonctionnement, et de palier à toutes les contraintes qui pourraient intervenir en terme de transport, transfert de charges en moyens humains que financiers, cantine, accueil périscolaire, etc... Cela permettrait d'assurer un maillage pédagogique dans nos milieux ruraux.

LE RPI C'EST QUOI ?

Le RPI est un regroupement pédagogique intercommunal. Il concerne 2 communes au minimum voire 3.

C'est une simple structure pédagogique. Sa constitution, comme sa modification, nécessite d'être formalisée par une délibération concordante des conseils municipaux concernés.

Elle doit néanmoins se faire en concertation avec les services de l'Education Nationale puisqu'elle est conditionnée par l'affectation des postes d'enseignants nécessaires à son fonctionnement. Il existe déjà 2 RPI sur notre territoire intercommunal (CCPAL) . L'un est constitué par les communes de Viens, Caseneuve, Saint Martin de Castillon, le deuxième concerne les communes de Lioux, Joucas, Murs.

QUEL TYPE DE RPI ?

Le RPI est dit « concentré » lorsque l'ensemble des élèves des communes concernées est scolarisé dans l'école de l'une des communes.

Il est dit « dispersé » lorsque les élèves sont scolarisés dans des écoles situées dans des communes différentes, chaque commune assurant 1 ou plusieurs niveaux du parcours de l'élève.

QUEL TYPE DE GESTION ?

2 choix s'offrent à nous :

- La gestion communale
- La gestion intercommunale par le biais d'un EPCI (intercommunalité). Pour information, la CCPAL n'a pas la compétence « éducative »

DUREE DE VIE D'UN RPI ?

L'effectif des enfants accueillis, modulable d'une rentrée scolaire à l'autre, est un paramètre déterminant dans le maintien d'un RPI.

Dès lors que les communes sont en capacité de démontrer que les effectifs ne justifient pas un RPI, une commune peut s'en détacher. Le RPI est un processus réversible prédéfini entre les communes contractantes.

Les parents d'enfants nés en 2022 et début d'année 2023 désireux d'inscrire leur enfant à la rentrée 2025-2026 doivent rapidement se manifester avant le 31/01/2025. Les pré inscriptions sont enregistrées en mairie où l'on vous indiquera la marche à suivre. Merci de présenter les documents suivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Copie du livret de famille (pages parents et enfants)

Copie de la CNI de chaque parent

Certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent

Copie du carnet de santé rubrique « état des vaccinations » ou un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

Jugement de divorce ou décision de justice notifiant l'autorité parentale

Si parents séparés, fournir une autorisation d'inscription écrite du deuxième parent



Photo prise le jour de la rentrée scolaire

(De gauche à droite) Corinne CABRERA, Hélène NOËL, Mathias HAUPTMANN,
Alexandra PELLISSIER, Patricia LOUCHE et Jessica SALEMBIER

Il y a du nouveau à l'école ! L'équipe enseignante a changé. Hélène Noël est l'enseignante de la « classe du bas », des maternelle-CP '(PP-MP-GP-CP), et Alexandra Pellissier est l'enseignante des CE2-CM1-CM2 dans la « classe du haut » et prend en charge la direction. Durant cette première partie de l'année, l'école a élaboré ses projets.

1- Jeux de cour

Afin de pouvoir diversifier les activités des élèves durant les récréations, nous leur avons demandé ce qu'ils souhaitaient comme jeux de cour, voici leurs réponses :

- camions, tractopelles pour le "bac à sable", "jeux de société, coin livres, coin dessin, coin garage et petites voitures, coin légo, 1 panier de basket (pour la cour et pour le sport).

Nous avons pu réaliser la plupart de leurs demandes, et les élèves sont ravis. Nous avons également pensé à installer des tables et des chaises sous le préau, afin de pouvoir ajouter un coin dessin et un peu plus de confort au coin livres.

2- La semaine du goût

Pour la semaine du goût (du 14 au 20 octobre), des ateliers ont été organisés pour les élèves de la classe de maternelle CP. Lundi, lors d'un atelier sur les quatre saveurs (salé, sucré, amer et acide), les élèves ont pu goûter du chocolat 100 % cacao, du jus de pamplemousse, de la feta, des raisins secs et s'exprimer sur les sensations ressenties...

Mardi, nous avons cuisiné une soupe de légumes à la cantine. Elle a été dégustée lors du repas de midi. Tous les élèves de l'école l'ont appréciée.

Jeudi, nous avons goûté un velouté de courge butternut et vendredi, des châtaignes rôties et bouillies.

Tous les élèves ont activement participé aux ateliers et ont volontiers goûté aux différents aliments.

Les élèves de la classe des CE2, CM1 et CM2 ont pu participer à cette action lors des récréations

3- Participation à la cérémonie du 11 novembre

L'école a réalisé une affiche pour la cérémonie du 11 novembre, sur le thème de la paix. Cette affiche a été posée devant le monument aux morts.

Nous remercions les élèves d'avoir participé à la cérémonie. Il est important de continuer à se souvenir et à honorer la mémoire de ces hommes.

4- Participation à l'action 1 dessin pour les Sentinelles

L'école participera cette année à l'action 1 dessin pour les Sentinelles, pour soutenir et apporter un peu de réconfort à ceux qui ne passeront pas Noël en famille car ils veillent sur les Français. Les dessins doivent être envoyés avant le 6 décembre et seront ensuite distribués aux militaires.

5- Participation de l'école aux colis des personnes âgées

Nous participerons avec la mairie, aux colis des personnes âgées. La participation de l'école prendra la forme d'un dessin ou d'une fabrication d'élève.

Dans le cadre de l'apprentissage du vivre ensemble, il est primordial de créer du lien entre les générations. Certaines personnes sont seules, éloignées de leur famille, nous tenons à leur apporter un peu de réconfort et à faire preuve de solidarité.



*La Chorale de Noël de l'école
Parce que vous l'attendiez tous !
Petits et grands chanteront en anglais, en
français, devant vous*

*Le Mardi 17 Décembre
Rendez-vous à 17h00
Lieu à déterminer*

*La chorale sera suivie à 18h15, d'une
projection d'un film par la Strada, quel
film ?...Surprise !*

*Merci à l'Association des Parents d'Elèves
qui offre les places aux enfants de l'école !*



De gauche à droite, du haut vers le bas
Hélène, Alexandra, Clémentine, Marcel, Antonin, Nolan, Lucian, Jade, Léon, Jessica
Sacha, Antoine, Gaby, Ina, Vénus, Lisa, Athéna
Brianna, Pablo, Jaydène, Romy, April, Abygaëlle, Amir



De gauche à droite, du haut vers le bas
Jean, Fabrice, Laurent
Corinne, Hélène, Alexandra, Jessica

LA GARANCE EN NOMADES A LACOSTE

Danse, installation sonore

Corps Sonores

Création Massimo Fusco

Un moment suspendu pour le corps et les sens

Lâchons prise ! Et installons-nous confortablement sur une île de coussins en forme de galets. Enfilons nos casques audio et laissons-nous bercer par la lumière douce.

Corps Sonores est une expérience sensitive qui nous invite à plonger à l'intérieur de nos corps... pour une parenthèse hors du temps.

Le spectacle offre aux auditeurs.rice.s de tous âges une expérience immersive qui nous renvoie - le temps d'une danse, à une nouvelle conscience de nos corps.

À la fois danseur et masseur, Massimo Fusco s'occupe de tout et surtout de nous !

Accompagné par un autre danseur, Nans Pierson, ils se lancent dans une suite de mouvements : une danse qui frappe le sol, qui vibre, qui tourne, qui virevolte et se déploie autour et au-dessus de nous. Et dans nos oreilles, des pastilles sonores qui, mises bout à bout, forment une collection intime d'histoires de corps.

L'occasion de prendre un temps pour soi, loin de l'agitation quotidienne, dans cette bulle de danse et de douceur



Dans la presse :

« Vous l'aurez sans doute compris, Corps Sonores est avant tout une expérience, et elle est très personnelle, puisque les récits transmis feront écho différemment en fonction de chacun. »

A un moment, quand l'heure du réveil sera venue, la danse se fera plus concrète. Massimo Fusco nous englobe comme un derviche, il nous rassemble et nous réunit de la sorte. Désormais, les corps sonores n'en font plus qu'un. »

Amélie Blaustein Niddam,

Toute la culture

Dimanche 27 avril 2025 à LACOSTE

A 14h, à 16h et à 18h

Salle Jeannot Madon

Durée 1h / Tarifs 3€ > 10€ / Conseillé à partir de 12 ans

Réservations par internet sur le site www.lagarance.com / Ou par téléphone : 04 90 78 64 64

PLONGER ORCHESTRAL DANS LA FORET DES CEDRES DU PETIT LUBERON

C'est l'histoire d'une itinérance collective artistique engagée, de septembre à octobre 2024.

C'est un cheminement à vélos, pour une dizaine de jeunes artistes, depuis l'Auvergne jusqu'en Provence, à travers les massifs forestiers nationaux, dans le cadre de Natura 2000 afin d'explorer et partager les visions et les enjeux de la forêt.

C'est aussi à l'initiative du PNRL et accueillies par les communes bordant la forêt des Cèdres du petit Luberon : Puget sur Durance, Bonnieux, Lacoste et Ménerbes que se sont déroulés les performances et ateliers, projections et conférences du Plonger Orchestral, du mercredi 10 au dimanche 13 octobre 2024.



Le samedi 12 octobre ont eu lieu aussi de nombreux événements en forêt des Cèdres du petit Luberon mais également à Lacoste au Café de France.

En matinée, Malo, l'écrivain de Plonger Orchestral anima l'atelier d'écritures, autour d'un bon café ou chocolat, dans une ambiance joyeusement studieuse pour d'apprentis journalistes en herbes et forêts.

Des articles recomposés, décalés et boisés qui voyageront à destination du prochain village du Plonger Orchestral.

En soirée, Manon, la chanteuse de Plonger Orchestral donna un concert électro ambiant, dans le grondement des sous-bois et des tintements des bières au comptoir.

Bref un temps musical cosy au Café de France.



COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les procès-verbaux des séances du conseil municipal sont consultables sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.lacoste-84.com/fr/comptes-rendus>.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 12 Septembre 2024

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA

Absent excusé : Bruno PITOT a donné pouvoir à Aline SALVAUDON

Ouverture de la séance à 18h00

1°) Nomination du secrétaire de séance :
Alexandra MORETTI

2°) Approbation du procès-verbal du 10 Juin 2024
Vote à l'unanimité

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2024/06 - Conseil Départemental – Affectation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

DEC 2024/07 - Redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

DEC 2024/08 - Conseil Départemental – Affectation du Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025 qui annule et remplace la décision 2024/06

DEC 2024/09 - Décision modificative n°1

4°) Modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - Délibération n°-2024/29

M. le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la nécessité de recruter un agent pour assurer l'accueil de la mairie, il convient de créer un

emploi non permanent à temps complet dans les conditions prévues à l'article L.332-23 1° du Code général de la Fonction Publique précité.

Vote à l'unanimité

5°) Annulation de la délibération n°2024/02 du 15 Janvier 2024 portant constitution d'une servitude de passage pour le réseau d'eaux usées - Délibération n°2024/30

M. le Maire rappelle la délibération 2024/26 relative à la constitution d'une servitude de passage en tréfonds pour le réseau d'eaux usées grevant les parcelles AD 330 et 331. Il informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'annuler cette délibération dans la mesure où ce tuyau d'assainissement qui descend dans le chemin est en fait un tuyau privé.

Vote à l'unanimité

6°) Informations

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Non préemption des biens cadastrés AE N°63 et 64 d'une superficie totale de 100 a

- Non préemption du bien cadastré AK N°95 d'une superficie totale de 81 ca

- Non préemption des biens cadastrés AK N°428 et 429 d'une superficie totale de 28 a 63 ca

- Non préemption du bien cadastré AK N°430 d'une superficie totale de 10ca 85 a

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

Extrait du procès-verbal du conseil municipal du 18 Novembre 2024

Présents : Mmes - Mrs Mathias HAUPTMANN, Patricia LOUCHE, Aline SALVAUDON, Bruno PITOT, Arlette LEROY, Alexandra MORETTI, Monique PAQUIN, Serge LOZE, Jean SALVA

Ouverture de la séance à 18h30

1°) Nomination du secrétaire de séance : Aline SALVAUDON

2°) Approbation du procès-verbal du 12 Septembre 2024
Vote à l'unanimité

3°) Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

DEC-2024/10 - Constatation de provisions 2024 pour créances douteuses pour 253,10€.

DEC 2024/11 - Décisions modificatives.

DEC 2024/13- Conservation, sécurisation et mise en valeur du Mur du rempart situé entre le Portail de la Garde et la Porte de l'Unité : Attribution du marché.

DEC 2024/14 - Contrat Vaucluse Ambition 2023-2025

DEC 2024/15 - CCPAL -Fonds de concours 2024

4°) Acquisition à l'amiable d'un bien immobilier- Délibération n°-2024/31

M. le Maire informe l'Assemblée délibérante de la vente du bien immobilier mitoyen avec le bâtiment de la mairie et deux parcelles de terrains au prix négocié de 125 000,00€ (frais d'agence inclus).

L'acquisition de ce bâtiment permettrait à terme, l'extension la liaison des bureaux d'accueil de la mairie avec la salle du conseil municipal par l'escalier existant et la rénovation du logement existant.

Vote à l'unanimité

5°) Renouvellement du bail pour la location du droit de chasser sur les terrains communaux soumis au régime forestier - Délibération n°2024/32

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que tous les 4 ans, la commune de Lacoste cède à titre de bail à la société de chasse La Luberonne, le droit de chasser sur le domaine communal de Lacoste soumis au régime forestier. Le précédent bail étant arrivé à expiration en juin 2024, il convient de le renouveler.

Vote à l'unanimité

6°) Société Publique Locale Territoire Vaucluse : Modification statutaire et autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de l'assemblée générale extraordinaire de la société - Délibération n°2024/33

M. le Maire donne lecture des modifications statutaires relatives à la composition du capital social et à l'objet social de la SPL Territoire Vaucluse.

Vote à l'unanimité

7°) Motion pour le maintien de l'autonomie des collectivités territoriales et la préservation de leurs moyens d'action - Délibération n°2024/34

M. le Maire donne lecture de la motion.

Vote à l'unanimité

8°) Durance Ventoux : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et rapport d'activité 2023- Délibération n°2024/35

Aline SALVAUDON donne lecture des principales données relatives au rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et rapport d'activité 2023 et informe le conseil municipal que ce rapport est téléchargeable sur le site internet de Durance Ventoux à l'adresse suivante : <https://www.syndicat-durance-ventoux.fr/mediatheque/>

M. le Maire informe le conseil municipal que les analyses de l'eau du lavoir Route de Bonnieux étant irrégulières, il n'est pas possible de qualifier cette eau de « potable ».

Vote à l'unanimité

9°) SIRTOM : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Délibération n°2024/36

Patricia LOUCHE donne lecture des principales données du rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2023 et informe le conseil municipal que ce rapport est téléchargeable sur le site internet du SIRTOM à l'adresse suivante : <https://www.sirtom-apt.fr/rapports-dactivite>

Vote à l'unanimité

10°) Motion relative au recouvrement de la taxe d'aménagement - Délibération n°2024/37

M. le Maire donne lecture de la motion.

Vote à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H20.



Journées européennes du patrimoine : 20-22 Septembre 2024

Cette exposition, « Lacoste autrefois », organisée avec le Foyer Rural, est dédiée à mon ami Jean-Robert PITOT, (1946-2020), avec qui j'avais longuement parlé de mon projet.

Le maître-maçon Cyprien JEAN (1850-1911), originaire du hameau de Saint-Véran à Goult, avait acquis, en 1894 et 1896, de divers héritiers de Pierre Grégoire, les ruines du château du Marquis de Sade, puis une carrière attenante partiellement exploitée. Il avait ainsi à sa disposition des pierres à extraire, et d'autres, déjà taillées, qu'il récupéra dans les décombres. Son activité s'est surtout exercée dans la partie est de la Rue basse du village.

Une tradition locale, qu'il n'y a pas lieu de mettre en doute, lui attribue également la (re)construction de la maison Jeanneret (l'ancienne poste, entre le Café de France et la Mairie). Ce réaménagement date de 1884. Ceci suite à la démolition partielle d'une construction antérieure en 1877, pour élargissement de la route devant le café de France, en 1878.

Les informations relatives aux constructions, dans la période 1850-1920, sont principalement fiscales, et bien moins complètes que notre actuel permis de construire. Il faut donc combiner les matrices cadastrales, registres des augmentations-diminutions, le plan napoléonien et l'actuel, pour cerner, avec le minimum d'erreurs, l'évolution du bâti au cours de cette période.

Cyprien JEAN s'était également rendu acquéreur, le 29 septembre 1889, du Café de France, bâtiment emblématique de Lacoste, qu'il remania et agrandit considérablement, pour lui donner son volume actuel. Des documents relatifs à l'exploitation au quotidien de ce café, ses propriétaires ou exploitants, leurs attaches avec Lacoste, ont été présentés:

François-Félix MILLE (1872-1915), a acquis le Café de France en 1911. (Une carte postale, postée par sa fille Félicie le 6 novembre 1914, montre l'état des lieux au début du XXe siècle).



Après son décès sur le front, sa veuve, née Augustine BONNAUD, loue le fonds de commerce du café à Isoline VIDAL épouse du carrier Baptistin FARNET, prisonnier en Allemagne. (François-Félix MILLE et Baptistin FARNET, tous deux morts pour la France, ont leurs noms inscrits sur le Monument aux morts du village).

La description du lieu, habitation et commerce, telle qu'elle figure dans l'acte d'acquisition des époux Louis FRANCO et Innocenza MOLLAR, le 13 février 1922, correspond à l'immeuble actuel.

Par ailleurs, Cyprien JEAN a réalisé nombre de réparations et améliorations dans l'église Saint-Trophime et à la cure attenante, entre 1873 et 1884, participé à l'achèvement du temple protestant en 1888, construit le cimetière en contrebas du village en 1898.

Il n'avait pas remporté en 1884 le marché d'adjudication de l'école, qui fut édifée par un maçon de Saignon, Ferdinand MASSIE.

Parallèlement à la présentation de rares cartes postales et vues aériennes, du village et du château, datant des années 1950, un hommage a été rendu au professeur André BOUER (1919-1994), qui avait acquis, entre 1941 et 1953, les différentes parcelles du château et alentours.

Il le restaura pendant plus de 40 ans, avec une passion constante et fort peu de moyens.

Cyprien JEAN est en 1885 l'un des quatre témoins ayant cosigné le testament de Marguerite BERNARD, épouse du meunier-sculpteur Louis MALACHIER (1823-1900).

Pour finir, une évocation des œuvres de celui-ci, de son cadre de vie et de son univers, tirée de ma présentation de 2019 « Louis MALACHIER, meunier et sculpteur, le moulin et les carrières ».



YVES LE MAHIEU

SOUVENIRS DE LA RESTAURATION DU CHATEAU DE LACOSTE



Monsieur BOUER travaillant sur le château,
au début des années 1970.



Chantier Rempart en petite équipe pendant
les vacances de Pâques.

A Lacoste, vous bénéficiez de services publics mutualisés autour des activités postales et financières, du livre et du tourisme gérés par la commune avec l'aide de La Poste et de l'intercommunalité Pays d'Apt Luberon.

La Cure est habituellement ouverte toute l'année et deux agents municipaux se relaient pour assurer un accueil de qualité. Depuis maintenant un an, la Cure a ses horaires modifiés, nous vous remercions de la compréhension dont vous faites preuve. Quelques fermetures justifiées sont possibles. Nous les signalons par un affichage sur la porte et au guichet.

Les services de la Cure sont ouverts
les lundi de 9h à 11h30 et de 13h30 à 17h,
les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 11h30.
Fermés le samedi.

La mairie de Lacoste met à votre disposition les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h de la documentation touristique, la possibilité d'emprunter et retourner vos livres à la bibliothèque et un service de photocopies.

La distribution et le ramassage du courrier sont assurés normalement sur la commune. Pour les courriers et colis avisés, la date et le lieu de retrait sont notés sur l'avis de passage du facteur. En dehors de ces horaires, vous pouvez vous rapprocher du bureau de Poste d'Apt.

Les médiathèques du réseau du Calavon vous accueillent également à Apt, Bonnieux, Gargas, Goult, Joucas, Murs, Roussillon, Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin les Apt pour les prêts et les retours de documents.

Les bureaux de tourisme Pays d'Apt Luberon sont ouverts à Apt, Ménerbes et Roussillon.

L'agence postale communale

Pour toute demande ou conseil d'ordre postal, nous sommes joignables par téléphone au 04.90.06.11.36 et par mail agencepostale@lacoste-84.com.

Pour une bonne distribution du courrier et des colis

Certaines plaques d'adressage n'ont toujours pas été retirées en mairie. Tous vos courriers et vos colis doivent être libellés à la bonne adresse (n° de voie, noms et prénoms de toutes les personnes ou société(s) et le nom de votre rue, chemin...) c'est-à-dire celle qui vous a été attribuée par la commune lors de l'adressage.

Rappel : votre boîte aux lettres doit être de taille normalisée, elle doit être placée en bordure de rue ou route à la limite de votre propriété.

Isabelle, notre factrice peut vous conseiller.

Quelques chiffres

Depuis janvier, à l'APC de Lacoste, 1192 usagers ont été accueillis pour plus de 484 objets déposés, plus de 180 objets avisés retirés et plus de 115 opérations financières.

A l'APC vous pouvez acheter des timbres, des enveloppes préaffranchies, des colis, affranchir vos lettres, envoyer vos recommandés, vos colis France, Europe et International, effectuer une réexpédition de courrier, une réclamation.

Nouvelle tarification à partir du 1^{er} janvier 2025

La lettre verte passe de 1,29€ à 1,39€.

La lettre verte suivie passe de 1,79€ à 1,89€.

La lettre service plus passe de 2,99€ à 3,15€.

La première tranche du tarif e-lettre rouge reste inchangée soit 1,49€.

La lettre vers l'union européenne et le monde passe de 1,96€ à 2,10€.

Le Colissimo France de moins de 250g passe de 4,99€ à 5,25€.

Votre procuration postale est-elle à jour ?

Pour une meilleure sécurité dans la distribution de vos courriers, les procurations postales sont informatisées et valable 5 ans. Une procuration postale n'a rien à voir avec une procuration bancaire et elle n'est pas automatique entre époux, pacsés, concubins, enfants, etc. Elle peut se faire et se renouveler sur le site de La Poste, à l'agence postale ou auprès de la factrice.

Avez-vous un Compte Client La Poste ?

Aucun lien avec un compte financier. C'est un espace client La Poste où sont enregistrés votre nom, prénom, adresse postale, mail et téléphone. Il vous permettra d'être contacté facilement par le facteur, de reprogrammer une livraison en cas d'absence, de gérer vos procurations postales et vos contrats de réexpédition par exemple.

Profitez de votre prochaine visite pour le créer ou mettre à jour vos coordonnées de votre espace clients La Poste.

Accéder à votre compte directement sur le site de La Poste ou l'appli La Poste.

A l'accueil de l'agence postale,
les heures limites de dépôt du courrier et des colis sont :
du lundi au vendredi à 11h

Toutes les boîtes aux lettres de La Poste sont relevées selon les heures notées sur chacune d'entre elles.

Tous les horaires de vos points de contact La Poste
sont mis à jour sur le site officiel de La Poste :
<https://localiser.laposte.fr/vaucluse/>

La bibliothèque municipale

La bibliothèque a le plaisir de vous accueillir toute l'année. Nous sommes aussi à votre écoute par téléphone au 04.90.06.11.36 ou par mail bibliotheque@lacoste-84.com.

L'inscription pour le prêt est de 8€ pour un an (gratuit pour les enfants de moins de 18 ans, les étudiants et les personnes bénéficiaires des minima sociaux).

- jusqu'à 20 documents pour 3 semaines maximum

sur le réseau des médiathèques du Calavon : Apt, Bonnieux, Gargas, Gault, Lacoste, Jocas, Murs, Roussillon, Saignon, Saint Martin de Castillon et Saint Saturnin les Apt.

Accédez au prêt de livres numériques sur tous les écrans de votre liseuse, votre tablette ou votre ordinateur.

Catalogue en ligne : <http://ccp-apt-pom.c3rb.org>

Venez faire votre choix de lectures ! Nous sommes disponibles pour connaître vos souhaits de lectures, les réserver auprès des médiathèques du réseau ou au Service Livres et Lecture du département de Vaucluse (SLL).

Venez découvrir les nouveaux achats

Cette année, au mois de novembre, la bibliothèque a fait l'acquisition de nouveaux livres.



« Vivre connectés »

L'accès est libre depuis votre domicile à cette offre gratuite et légale de ressources numériques (cinéma, autoformation-savoirs, presse, espace jeunesse). Vous pouvez ainsi depuis votre domicile regarder un film classique ou récent, lire, feuilleter la presse magazine, ou vous formez dans de nombreux domaines.

Découvrez le service pendant 10 jours et inscrivez-vous à la bibliothèque pour poursuivre l'expérience.



L'office de tourisme intercommunal

Le bureau d'information touristique de Lacoste a accueilli 1 864 visiteurs dont 811 demandes touristiques de janvier à novembre 2024.

3 intrigues dans la ville dans le Luberon

"Intrigue dans la ville®" est un jeu-loisir adapté aux familles désireuses de partager une activité ludique et curieuse au travers d'une enquête qui leur fera découvrir des lieux de la région Sud.



L'intrigue : **Découvrez qui commet des actes de malveillance sur les rails de la nouvelle ligne de chemin de fer !**



L'intrigue : **Sabotage à l'usine d'ocre Mathieu ! Enquêtez pour découvrir le coupable !**



L'intrigue : **Des incidents troublent la vie du domaine viticole. Enquêtez dans les vignes en Luberon et découvrez qui veut nuire à la réputation du Mas Edem !**

Noël, entre magie et Traditions

Marchés, concerts et crèches, toutes les manifestations de Noël réunies dans une seule et même brochure !

Belles fêtes de fin d'année !



L'Office de Tourisme Pays d'Apt Luberon



Vous invite à célébrer les fêtes de fin d'année, le lundi 30 décembre 2024 dès 15h30 à Bonnieux, avec un programme d'animations pour petits et grands.

Spectacle déambulatoire « Christmas sound » de la compagnie Mad sound

A 18h30 : spectacle de feu « Roulmaboule » de la Cie Les Echalas. Goûter, vin chaud et friandises offertes.

Pour plus d'informations : 04.90.74.03.18

www.luberon-apt.fr/oti@paysapt-luberon.fr



Vous êtes un organisateur d'évènement ?

Si vous voulez que votre évènement apparaisse sur la version imprimable de l'agenda, merci de nous communiquer votre évènement avant le 20 de chaque mois en remplissant le formulaire sur le site internet www.luberon-apt.fr la rubrique : Proposez votre évènement.

Partenaire 2024

Chaque année, l'office de tourisme vous invite à devenir partenaire pour accroître votre visibilité et celle de la destination Pays d'Apt Luberon !

A votre disposition :

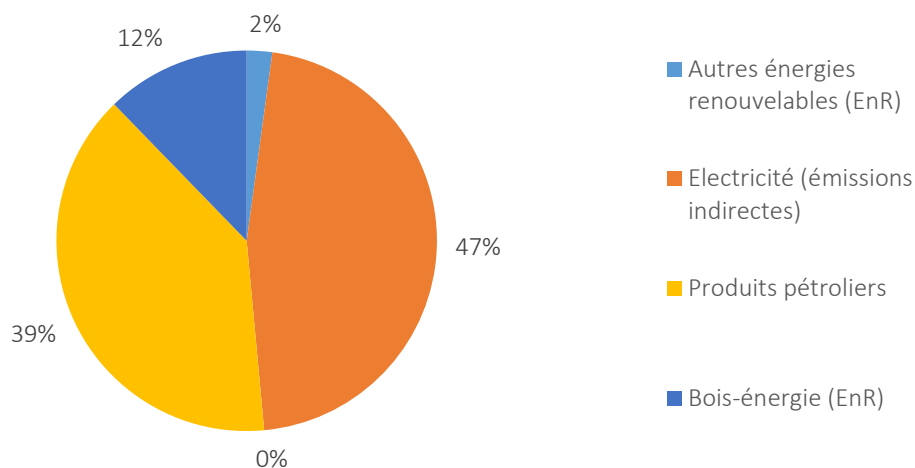
- Marine PICCA, relations Partenaires de l'OTI au 04.90.72.75.30
- Anne PIN et Pascale LONG, démarche de classement au 04.90.72.71.30
- Virginie GARDI, gestion de la taxe de séjour au 04.90.72.71.31
- Bettina MATIAS, Directrice de l'OTI Pays d'Apt Luberon.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

LES CONSOMMATIONS ET SOURCES D'ÉNERGIE A LACOSTE :

En 2023, l'ensemble des usagers de Lacoste ont consommé 10,1 GWh. Cette consommation se répartit entre le résidentiel (61%), le transport routier (25%), les activités tertiaires, agricoles et artisanales (14%).

Répartition des sources d'énergie de la commune de Lacoste



Source : <https://cigale.atmosud.org/>

ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Afin de favoriser la transition énergétique LACOSTE a répondu à la loi APER (Accélération de la Production des Énergies Renouvelables) du 10 mars 2023 qui prévoit que les communes définissent, sur délibération du conseil municipal, après concertation du public, des « zones d'accélération » (ZAEEnR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

L'intérêt pour la commune est de pouvoir identifier les projets qu'elle souhaite voir se développer sur son territoire, en collaboration avec les services de la communauté de communes Pays d'Apt Luberon et du Parc Naturel Régional du Luberon. Les projets situés en ZAEEnR seront instruits favorablement par la commune et les services de l'Etat. Cela ne signifie pas qu'aucune autre installation d'énergie renouvelable ne pourra être implantée en dehors de ces zones. Celles-ci seront alors examinées au cas par cas.

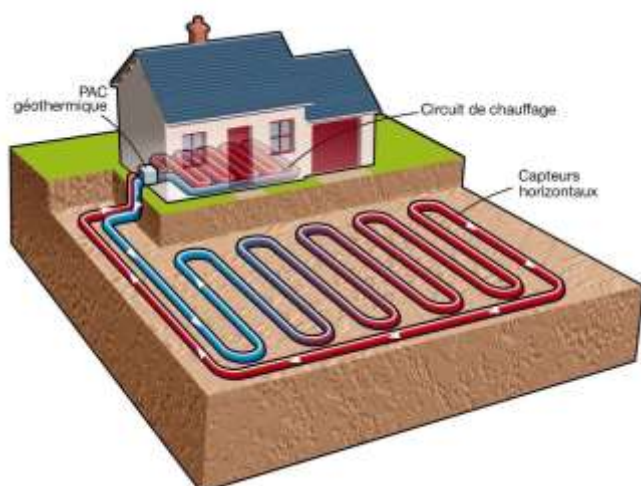
BOIS ENERGIE

Le bois-énergie (bûches, plaquettes ou granulés) peut être utilisé pour chauffer des bâtiments collectifs ou individuels.

Les installations bois énergie (chaufferies bois, poêle à bûche ou à granulés etc.) sont peu impactantes pour l'environnement ou le paysage.

La commune de Lacoste a identifié des zones d'accélération pour les énergies renouvelables en bois-énergie sur tout le périmètre de la commune sauf les zones boisées classées et les zones Natura 2000.





GEOTHERMIE

La géothermie permet de produire différents types d'énergie en fonction de la température de la chaleur puisée dans le sous-sol. En fonction des calories captées, l'eau chaude est valorisée pour des installations de chauffage ou de la climatisation à usage des maisons individuelles et des bâtiments, ou pour la production d'électricité. Les installations de géothermie de petite taille sont peu impactantes pour l'environnement ou le paysage. L'implantation de dispositifs de géothermie est également favorisée sur tout le périmètre de la commune sauf les zones boisées classées et les zones Natura 2000.

PHOTOVOLTAÏQUE

Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité grâce au rayonnement solaire. Plusieurs types d'installations existent :

- En toiture (quelques dizaines de m²)
- En ombrière (quelques centaines/milliers de m²)
- Au sol (de quelques m² à plusieurs hectares).

La commune de Lacoste propose de favoriser l'installation de **photovoltaïque en toiture** sur les constructions existantes ou à venir, situées sur les zones du PLU suivantes : NH, Nap1, Nap2, et UC, hors périmètre du monument historique (Château de Lacoste).

Pour les particuliers, il est également possible de réfléchir à de petites installations au sol autour des habitations. Une autorisation d'urbanisme peut être nécessaire, selon la hauteur de l'installation par rapport au sol et la puissance maximum délivrée (article R421-9 du Code de l'urbanisme). Il peut s'agir d'une déclaration préalable de travaux ou d'un permis de construire.



SOLAIRE THERMIQUE

Le solaire thermique est utilisé pour la production d'eau chaude sanitaire, le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments d'habitation et tertiaires, ainsi que la production de chaleur pour l'industrie et les réseaux de chaleur. Comme pour le solaire photovoltaïque, la commune de Lacoste propose de favoriser l'installation de **solaire thermique en toiture** sur les constructions existantes ou à venir, situées sur les mêmes zones du PLU : NH, Nap1, Nap2, et UC, hors périmètre du monument historique (Château de Lacoste).

Quelle que soit la zone du Plan Local d'Urbanisme (PLU), l'installation de panneaux solaires (thermiques ou électriques) en toiture doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme.



FOYER RURAL DE LACOSTE

lacoste84.fr@gmail.com

Le mauvais temps, fin juin, a un peu perturbé les manifestations de plein-air du Foyer Rural.

Ainsi, la fête de la Musique organisée par Maja et Christian n'a pas eu l'affluence escomptée. Cette toute première fois est cependant encourageante et l'énergie de nos adhérents les plus jeunes permettra, du moins l'espérons-nous, d'inscrire cet événement dans la tradition festive du village. Comme s'y sont inscrits les Feux de la Saint-Jean « ressuscités » par le Foyer Rural depuis plus de dix ans. Cette année, nous avons eu la bonne idée d'inviter, pour les animer, le groupe DJAMA musiciens et percussionnistes africains. Ceux-ci ont prudemment mis à l'abri leur matériel de sonorisation quand il a commencé à pleuvoir et puis ont fait danser un public nombreux et ravi au rythme endiablé des tambours, djembés et dumdums traditionnels. Bien à l'abri, eux, dans l'église de Lacoste les chanteuses et chanteurs des Polyphonies de Saint-Martin ont fait la preuve, une fois encore, de leur grand talent musical et vocal.



Les Journées du Patrimoine ont donné lieu à une belle exposition sur la mémoire de certains bâtiments remarquables du village. Le château, le Café de France et l'activité de Cyprien Jean grand bâtisseur lacostois ont été documentés par Yves Le Mahieu. Son travail de recherche est en tout point extraordinaire et nous tenons à le remercier, ici, pour nous avoir fait découvrir beaucoup de pans méconnus de l'histoire de Lacoste.

Au mois de septembre nous avons également accueilli BONE compositeur-interprète qui a étonné le public présent avec ses textes décalés et ses arrangements musicaux originaux. Pour cette soirée le repas avait été préparé par Geneviève Recubert, Barbara, Gilberte et d'autres.

Pour clôturer l'action « Nos Amis les Arbres » thème choisi par le Foyer Rural pour animer le village tout au long de 2024, Magali Amir nous a pris par la main, une dernière fois, pour une promenade à la découverte des arbres nourriciers, le sorbier en particulier, bien plus présent que ce que l'on pouvait

penser sur notre territoire.

Les ateliers réguliers du Foyer Rural ont repris courant septembre avec un



nombre de participants qui se maintient bon an mal an. Nous encourageons tous ceux qui désirent pratiquer l'une ou l'autre des activités proposées à venir nous rejoindre. Et il y a le choix : Qi Qong, yoga, tarot, pétanque, café littéraire, conversation italienne, balades autour de Lacoste ou sur d'autres sentiers de la région et bientôt, peut-être « conversation provençale ».

Le Cercle d'Hiver fait le « plein » (hélas limité) tous les

mercredis midi depuis le 13 novembre. Les cuisiniers bénévoles semblent assez nombreux pour garantir de « bons petits plats » aux habitués – et autres- de ces repas hebdomadaires pris en commun.

Pour l'année qui s'annonce, quelques Cafés musique et quelques Causeries du Dimanche sont en préparation avec peut-être aussi une soirée consacrée à la poésie dans le cadre du Printemps des Poètes. Nous pensons aussi à une animation autour du jeu de boules : avec l'organisation d'un ou deux concours dans l'année et la venue d'une troupe de théâtre dont la pièce, « Les Pieds Tanqués » met en scène une partie de jeu de pétanque où les échanges entre les quatre joueurs évoquent sur un mode humoristique des questions politiques et identitaires essentielles.



Il nous reste à vous souhaiter à tous de belles fêtes de fin d'année.

Et que 2025 soit une année joyeuse et insouciant pour Lacoste et ses habitants.



M R C L rue basse LACOSTE tél 06 15 86 63 94



Mini Racing Club Lacostois

Chers Lacostois, Chères Lacostoises,

Une année se termine, il est l'heure des bilans. Pour le M R C L, le bureau est content de lui : la politique favorisant la convivialité tout en gardant un peu de l'esprit de compétition a largement porté ses fruits. Toutes les courses ont fait « complet » et tous les invités ont émis des avis très favorables concernant notre club. Chaque course voit arriver ses nouveaux pour l'association qui demandent à pouvoir revenir. Des jeunes, des femmes, des passionnés ou des amateurs trouvent chez nous les conseils et les idées pour pratiquer aisément le radiomodélisme tout-terrain.

Nous tenons donc à remercier la commune et tous ses employés sans qui tout cela ne pourrait pas exister.

Bonne fêtes de fin d'années.





Cinéma d'Art et d'Essai Itinérant

Tous les mardis soir à 20h30 à Lacoste

Au Temple, Salle Jeannot Madon

Programmation de Décembre à début Janvier



3 Décembre : A TOUTE ALLURE

Tout public, Comédie de Lucas Bernard
Avec Pio Marmaï, Eye Haidara



10 Décembre : JUREE N°2

vostfr, Film de Clint Eastwood
Avec Nicolas Hoult, J.K. Simmons, Toni Colette



17 décembre : NO OTHER LAND

Vostfr, Documentaire de Basel Adra, Hamdan Ballal et Yuval Abraham



7 janvier : CONCLAVE

Vostfr, Thriller de Edward Berger
Avec Ralph Fiennes, Stanley Tucci, John Lithgow

Entrée : 5,5€ / 10 entrées : 45€ / Adhérents et – 18 ans : 4€ / Adhésion annuelle : 12€

Venez passer un bon moment au cinéma à Lacoste, autour d'un thé ou un café

Les bénévoles de La Strada vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année



Il existe deux types d'aides sociales à domicile.

L'Aide-ménagère, apporte un soutien matériel aux personnes âgées à domicile.

L'Aide au repas, participe au frais de repas servis par les foyers-restaurants), ou livrés à domicile par le biais du Service de portage de repas.

➤ Qui peut bénéficier de ces aides ?

- Le bénéficiaire doit être âgé de plus de 65 ans, ou de plus de 60 ans en cas d'invalidité au travail.
- Ou pension d'invalidité de 2ème ou 3ème catégorie obtenue avant 60 ans et perçue jusqu'à la mise en retraite).
- Etre de nationalité française ou étrangère
- Disposer de ressources d'un montant inférieur au plafond d'attribution de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées.
- Ne pas pouvoir recevoir de son entourage l'aide matérielle demandée.

➤ Comment faire la demande ?

La demande d'aide sociale départementale se fait auprès du CCAS ou de la mairie du lieu de résidence.

Cette prestation ne peut être cumulée avec un avantage de même nature servi par un organisme de Sécurité Sociale ou avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter l'Association

CLIC PRES'AGE

☎ 04.32.52.91.32.

Email : presage84@free.fr

Votre Mutuelle de Village

L'adhésion est ouverte à tous les résidents ou salariés de notre commune.

Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre rendez-vous en Mairie pour rencontrer une conseillère.

Les prochaines permanences à Lacoste

Le 17 décembre après-midi

Le 24 juin après-midi

Le 23 septembre après-midi

Pour + d'infos :

<https://www.mutuellegeneraledavignon.com>



Infos séniors



Colis de Noël 2024

Cette année, la commune distribuera les Colis de Noël pour les Lacostoises de 70 ans et plus lors d'un moment convivial

Samedi 14 Décembre

à 11h00

à la salle Jeannot Madon

Un verre de l'amitié clôturera ce moment festif.

Les élus de la commission action sociale-solidarité ont listé puis contacté par courrier tous nos aînés pour leur proposer de venir récupérer leur colis au Temple, mais un oubli est vite arrivé !

Si vous n'avez pas été contacté et que vous avez 70 ans ou plus, n'hésitez pas à téléphoner à la mairie pour vous inscrire pour l'année prochaine.

SOMMEIL



ATELIER GRATUIT
5 séances de 2h animées
par un professionnel
Pour les jeunes de 60 ans et +

**Ateliers proposés par
le Centre Social Lou Pasquié les :**

**Vendredis du 7 Mars au 4 Avril 2025
de 14h00 à 16h00 à la Salle du Temple.**

**Inscrivez-vous auprès de Mme Vignal
Tél : 04.90.05.56.91 ou 06.52.70.63.45
Courriel : estelle.vignal@loupasquie.fr**

LOU PASQUIÉ
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL INTERCOMMUNAL



Rapport annuel 2023 du SIRTOM sur le prix et la qualité du service public



Le SIRTOM est le syndicat intercommunal du ramassage et tri des ordures ménagères à destination de 45657 habitants.

Son territoire d'action couvre 38 communes dont les 25 communes de la CCPAL.

Outre le ramassage, le SIRTOM propose 4 déchetteries : Apt, Viens, Sault, et Cabrières d'Avignon.

LA COLLECTE: QUELQUES TONNAGES A L'ECHELLE DE LA CCPAL

OMR (ordures ménagères résiduelles) = 15 625 tonnes soit 363,41 kg/ hab. Ce sont des valeurs bien au-dessus des données nationales 249 kg/hab. Des progrès sont encore à faire.

EMR (emballages ménagers recyclables) et JMR (journaux, revues, magazines) = environ 2 000 tonnes soit 35,32 kg/hab. Nous sommes en dessous des données nationales qui sont de 50 kg/hab. Encore une belle marge de manœuvre en faveur du tri.

Verre = 21 369 tonnes soit 47 kg/hab. Nous sommes en tête dans cette catégorie. Très bon indicateur bien au-dessus des données nationales qui s'établissent à 32 kg/ habitant.

Les déchetteries = 10 474 tonnes soit 229,41 kg/hab. Ce ratio est identique à l'échelle nationale.

En résumé, chaque habitant génère 666 kg/an de déchets dont 90 kg de déchets recyclables tous confondus et 229 kg en déchetterie.

Il est intéressant de noter que le tonnage collecté a diminué de 4,82% par rapport à l'année précédente. L'objectif du SIRTOM est de réduire les ordures ménagères résiduelles tout en augmentant le tri des emballages et du verre.

LES MOYENS HUMAINS

Ce sont 49 agents titulaires au service de la population, des agents contractuels et 2 agents chargés de mission compostage et PLPDMA (programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés).

LES MOYENS TECHNIQUES

10 bennes à ordures ménagères dont 3 qui fonctionnent au Gaz Naturel Véhicule (GNV)

4 camions ampli roll (avec bras de levage) dont 1 au GNV ; 2 mini-bennes ; 7 véhicules légers.

LE TRAITEMENT

75% du tonnage sont valorisés en centre de tri.

11 970,80 tonnes de déchets sont destinées à la valorisation énergétique par incinération. 5 293 tonnes de déchets sont traités par enfouissement sur le site d'Entraigues (ou Donzère).

RESULTATS :

80 % des déchets sont recyclés, valorisés ou incinérés.

Les initiatives concrètes menées par le SIRTOM ont généré l'implantation de 200 composteurs individuels et la distribution de 300 poules. Pour information, la distribution de poules a été suspendue en 2024 mais reprendra en 2025.

En 2023, il y a eu plus de 15 sites de compostage collectif.

Les prévisions de 2024 sont de 23 composteurs collectifs et de 595 composteurs individuels supplémentaires.

COUT PAR HABITANT ET PAR COMPETENCE EN 2023

61,46 € pour la collecte des ordures ménagères

42,91 € pour le traitement des ordures ménagères

23,50 € pour les déchetteries

14,86 € pour la collecte sélective

Le coût par habitant en 2023 pour le SIRTOM s'élève à 169,35 €. C'est la contribution demandée par le SIRTOM à la Communauté de Communes du Pays d'Apt (CCPAL) pour financer les services de gestion des déchets. En parallèle, la CCPAL perçoit la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui, quant à elle, est calculée sur la base de la valeur locative des habitations, sans être directement corrélée aux services rendus.

L'ANIMATION ET LA COMMUNICATION DU SIRTOM EN 11 ACTIONS

-Engager le SIRTOM dans une démarche d'éco-exemplarité

-Animer la démarche de prévention et de réduction des déchets des particuliers.

-Animer la démarche de prévention dans les établissements scolaires (292 actions menées auprès des écoliers). Lacoste a bénéficié d'une animation en 2023.

-Animer la démarche de prévention dans le secteur touristique

-Engager une réflexion sur la tarification incitative au sein du territoire

-Lutter contre le gaspillage alimentaire des gros producteurs

-Limiter les bio-déchets des particuliers et encourager la gestion de proximité

-Soutenir le développement du don, la réparation, le réemploi et la réutilisation

-Impulser et valoriser les initiatives éco responsables

-Inciter à la réduction des textiles sanitaires jetables

-Accompagner les acteurs économiques dans la réduction qualitative et quantitative des flux de déchets assimilés.



Depuis plusieurs mois maintenant, la Municipalité constate un accroissement des incivilités en tout genre :

- Dépôts sauvages
- Dégradations volontaires des locaux communaux : vitres, tuiles cassées, ...
- Mégots dans les rues
- Branchages, sacs poubelle, cartons sur la voie publique
- Déjections canines

La commune met à votre disposition quotidiennement des équipements permettant de conserver les rues de notre village propres :

- Des containers à ordures ménagères et des points d'apport volontaires répartis sur toute la commune
- Des corbeilles de rues
- Des sacs pour les déjections canines
- Un lieu de dépôt pour les cartons
- Le ramassage des encombrants tous les derniers jeudis de chaque mois
- 2 déchetteries gratuites pour les particuliers (voir conditions sur le site internet du SIRTOM)

Votre implication est indispensable pour conserver votre lieu de vie intact.

Nous rappelons que par arrêté municipal du 14 mars 2023, la divagation des chiens sur la commune est strictement interdite.

Ne pas ramasser les déjections de votre chien est passible d'une amende de 68€*, jeter son mégot par terre d'une amende de 68€, et poser des dépôts sauvages dans la rue d'une amende allant de 68 à 1 500€**.

** conformément à l'article L1311-2 du Code de la Santé Publique et l'article 99-2 du Règlement Sanitaire Départemental (arrêté préfectoral du 1er janvier 1980).*

*** conformément aux articles R632-1, R644-2 et R635-8 du Code Pénal.*



Le brûlage des déchets verts **EST INTERDIT** sauf cas dérogatoires

Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, une circulaire interministérielle (ministère de l'écologie, de la santé, de l'agriculture et de l'aménagement du territoire) **interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts** depuis le 18 novembre 2011.

Cette interdiction concerne les particuliers, les professionnels (entreprises d'entretien des espaces verts, élagueurs, ...) et les collectivités territoriales, que ce soit en ville, en secteur péri-urbain et rural, toute l'année



Les cas dérogatoires pour les propriétaires de terrain

En Vaucluse, un arrêté préfectoral encadre l'emploi du feu pour les propriétaires et leurs ayants droit, dans des cas particuliers. Pour les particuliers, seuls peuvent être incinérés les déchets verts liés aux travaux d'élagage ou de coupe d'arbustes **liés à la mise en conformité d'une obligation légale de débroussaillage**.

Des dates sont définies par arrêté préfectoral pour brûler les végétaux :

- Du 16 octobre au 28 février 2025.
- Du 16 avril au 31 mai 2025.

Dispositions particulières à suivre:

- Il ne faut pas de vent fort (vitesse supérieure à 40 km/heure : lorsque les grosses branches ou les troncs des jeunes arbres sont agités).
- Pas d'épisode de pollution atmosphérique.
- Débroussailler la zone d'incinération sur une largeur de 5 mètres.
- Allumer les foyers après 8h, et procéder à leur extinction totale avant 16H30.
- Assurer la surveillance constante du feu par des personnes capables d'en assurer l'extinction et ne pas quitter la zone avant l'extinction complète des foyers.

Toutes les autres sources de déchets verts **ne sont pas comprises par ces dérogations**.

La tonte des pelouses, les feuilles mortes, les déchets de jardins, doivent être broyés sur place, compostés ou évacués en déchetterie.

En mairie ou
en ligne !

RECENSEMENT MILITAIRE

**Vous avez bientôt 16 ans, pensez au recensement !
C'est obligatoire**

En Mairie avec votre pièce d'identité (passeport ou carte d'identité) et le livret de famille ou en ligne sur www.service-public.fr

Une attestation de recensement vous sera délivrée : elle est demandée pour le permis de conduire, le Baccalauréat, les concours et examens publics, et doit être faite avant vos 25 ans.

- Si vous êtes né(e) entre janvier et mars 2009,
Effectuez la démarche entre janvier et mars 2025.
- Si vous êtes né(e) entre avril et juin 2009,
Effectuez la démarche entre avril et juin 2025.

Une fois recensé(e) vous serez ensuite convoqué(e) par le Service National pour la Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**).

**L'attestation JDC et l'attestation de recensement
sont des documents officiels à conserver sans limite de temps**

Vous pouvez organiser votre journée d'appel en ligne sur majdc.fr, et dialoguer avec le service national.

La Mairie ♦

Accueil du public

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
De 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi
9h00-12h00 et 13h00-17h00

Tél : 04.90.75.82.04

Mail : mairie@lacoste-84.com

Adresse : 27, place de la mairie

Les permanences

Le Maire et les Elus :

Sur Rendez-vous

Architecte Conseil :

2 vendredis par mois.
Sur rendez-vous en Mairie.

INSCRIPTION AU SERVICE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants est un service proposé **gratuitement** par la commune. Il est assuré par les employés municipaux **le dernier jeudi de chaque mois** sur inscription en appelant la Mairie.

Seuls les objets ne pouvant pas être transportés dans votre véhicule seront évacués.

Face à l'accroissement des demandes abusives, la commune se réserve le droit de refuser le retrait de certains encombrants.

♦ L'Ecole communale ♦

Tél : 04.90.75.88.67

Adresse : 40, place des Tilleuls

♦ La Cure ♦

Agence Postale Communale

Bibliothèque Municipale

Office de tourisme

intercommunal

36, Place de l'Eglise

Accueil du public

Lundi au Vendredi
9h00-11h30 et 13h30-17h00
Samedi 9h00-11h30

Tél : 04.90.06.11.36

Mails :

bibliotheque@lacoste-84.com

tourisme@lacoste-84.com

agencepostale@lacoste-84.com

DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

La commune de Lacoste distribue dans les boîtes aux lettres le bulletin municipal deux fois par an. Un oubli est vite arrivé. N'hésitez pas à contacter la Mairie pour en avoir un exemplaire.

Si vous souhaitez le recevoir en dématérialisé, envoyez-nous un message à mairie@lacoste-84.com ou consultez-le sur notre site internet www.lacoste-84.com

Site internet :

www.lacoste-84.com



Meilleurs vœux 2025

*Mathias Hauptmann, Maire de Lacoste
Et le Conseil Municipal,*

*Vous adressent leurs meilleurs Vœux pour l'année 2025
Et vous convient à la traditionnelle Cérémonie des Vœux*

Vendredi 17 Janvier 2025 à 18h30

A la salle Jeannot Madon

Un apéritif clôturera cette cérémonie

Hôtel de ville -84480 Lacoste ☎ 04.90.75.82.04 mairie@lacoste-84.com

